



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le 16/12/2021

ID : 083-218300036-20211214-DCM2021_77-DE



Délibération N° 2021-077

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze décembre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la
salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence
de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI,
Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Aude ABIME
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI
Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN
Claire CANDELA représentée par Christian CHILLI

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 14
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION EMPORIUM POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-021 du 13 avril 2021, le Conseil
Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour l'année
2021 d'un montant total de 15 200€.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-055 du 27 juillet 2021, le Conseil
Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention complémentaire au Comité
Ampus Festivités pour l'année 2021 d'un montant de 4 500€.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021-066 du 28 septembre 2021, le
Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention pour les communes du
Var sinistrées à la suite de l'incendie du mois d'août 2021 d'un montant de 1 000€.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un dossier de demande de subvention
complémentaire pour l'année 2021.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser un complément de subvention à
l'association suivante :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2021
6574	EMPORIUM	1 000.00 €
	TOTAL	1 000.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention complémentaire à l'association EMPORIUM pour un montant de 1 000€ ;
- PRECISE que les crédits seront ouverts en décision modificative n°2 du budget de la commune exercice 2021 ;
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

